

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Commune de Rancenay **Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme**

Par arrêté URB.18.08.A02, le Président du Grand Besançon a engagé une procédure de modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de RANCENAY.

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée N°2 du PLU de RANCENAY au public se déroulera

du lundi 16 avril 2018 au mercredi 16 mai 2018 inclus.

Le Conseil Communautaire a, par délibération et conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, défini les modalités de la mise à disposition du dossier au public.

Le dossier de modification simplifiée N°2, sur support papier, ainsi que les registres destinés à recueillir les observations et propositions du public, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ en Mairie de Rancenay – Siège de la mise à disposition – Rue principale – 25320 RANCENAY :
 - le mardi de 14H00 à 16H15 ;
 - le vendredi de 16H30 à 19H00.
- ➔ au Grand Besançon – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON :
 - du lundi au vendredi de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30.

Le dossier de modification simplifiée N°2 sera également consultable sur un poste informatique au Grand Besançon – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 BESANCON – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur les registres en Mairie de Rancenay et au Grand Besançon – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire – Mairie – Rue Principale – 25320 RANCENAY.

Les éléments du dossier pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/668>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de la mise à disposition à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-668@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Célia CHAUSSALET, Mission PLUi du Grand Besançon, au 03 81 87 85 64 ou par mail celia.chaussalet@grandbesancon.fr.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président du Grand Besançon en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public par délibération motivée.

Pour le Président,
Par délégation,
La Conseillère Communautaire
Déléguée à l'Urbanisme Opérationnel
Et à la Planification,
Catherine BARTHELET